

Rallye découverte des environs de Saint-Gaultier - Journées européennes du Patrimoine 2019 -

BULLETIN D'INSCRIPTION

Rallye gratuit limité à 20 véhicules, date limite d'inscription : le mardi 10 septembre 2019

Nom d'équipe : Type de véhicule :

CONDUCTEUR PRINCIPAL ET RESPONSABLE DE L'ÉQUIPE

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone portable : Date de naissance :

Adresse mail :@.....

(Un mail vous sera envoyé une semaine avant le rallye !)

J'atteste participer au rallye sous ma seule responsabilité, à mes risques et périls et décharger de toute responsabilité l'organisateur et toutes personnes mandatées par lui pour l'organisation ou la promotion de la manifestation, ainsi que les autres participants à cette dernière, pour tous dommages corporels ou matériels, que je viendrais à causer ou qui me seraient causés du fait de ma participation à cette manifestation.

Tous les membres d'un équipage, ayant le permis de conduire, peuvent être amenés à piloter le véhicule inscrit.

J'atteste être détenteur du permis de conduire que je certifie être toujours valide et ne faire l'objet d'aucune suspension. J'aurai mon permis avec moi le jour de la manifestation.

Je déclare que l'utilisation du véhicule engagé à cette manifestation est couverte par une assurance dans les conditions légales en vigueur, et notamment qu'elle inclut les personnes transportées. Je déclare également que le véhicule utilisé pour le rallye est détenu de façon légale. J'aurai mon attestation d'assurance (carte verte) et mon certificat d'immatriculation (carte grise) avec moi le jour de la manifestation.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement du rallye, en avoir reçu copie, et m'engage à m'y conformer strictement.

ÉQUIPAGE

Membres	NOM et Prénom	Date de naissance
Passager 1		
Passager 2		
Passager 3		
Passager 4		

Je certifie que tous les renseignements indiqués sur le présent formulaire sont rigoureusement exacts.

Fait sur l'honneur, le _____.

Signature

RÈGLEMENT DU RALLYE

ARTICLE 1 : ORGANISATION

La Société d'Études Historiques du Canton de Saint-Gaultier, association loi 1901, organise le dimanche 22 septembre 2019 un rallye touristique dont le but consiste à trouver différents indices liés aux curiosités, monuments ou personnalités qui font la richesse du patrimoine touristique et historique des environs de Saint-Gaultier.

Le rallye comprend 9 étapes et la distance à parcourir pour répondre à toutes les énigmes est d'environ 95 kilomètres.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Ce rallye est ouvert à tous, chacun peut former un équipage composé de 2 à 5 personnes, en fonction des caractéristiques du véhicule utilisé. Les membres de la Commission Rallye de l'Association ne peuvent pas participer.

Les enfants de moins de 18 ans peuvent participer au rallye sous la responsabilité d'un adulte.

L'inscription est gratuite et limitée à 20 équipes, prises dans l'ordre des réceptions.

L'inscription se fait par l'intermédiaire du bulletin dûment rempli et envoyé :

- par courrier à l'adresse suivante : SEHCSG – mairie de Saint-Gaultier – 9 place de l'Hôtel de ville – 36800 Saint-Gaultier ;
- par mail à sehscg@sfr.fr.

Clôture des inscriptions le mardi 10 septembre 2019.

Chaque participant pourra apporter son pique-nique, l'utilisation de la salle des fêtes de Saint-Gaultier sera possible, sans usage de la cuisine.

Le conducteur, l'équipage et véhicule doivent respecter les règles du Code de la route.

La Société d'Études Historiques du Canton de Saint-Gaultier décline toute responsabilité relative aux vols, incidents, accidents ou contraventions qui pourraient survenir lors de la manifestation.

ARTICLE 3 : DÉROULEMENT DU RALLYE

Rendez-vous avec l'équipage au complet à 9h00 à la salle des fêtes de saint-Gaultier où se feront l'enregistrement et la remise de la feuille de route.

Début du rallye à 9h30 et clôture à 17h. Les concurrents déjeunent sur le parcours ou dans la salle des fêtes qui sera mise à disposition, sans possibilité d'utilisation de la cuisine.

À chaque étape du rallye, une réponse sera notée sur la feuille de route et une photo preuve de passage devra être envoyée par téléphone aux contrôleurs.

Les équipages devront rapporter leurs feuilles de route, complétées des réponses découvertes, au plus tard à 17h aux organisateurs dans la salle des fêtes de Saint-Gaultier.

ARTICLE 4 : LES POINTS TOTALISÉS

Le rallye touristique n'est pas une course de vitesse. L'équipage gagnant est celui qui a totalisé le plus grand nombre de points dans les différentes étapes. En cas d'ex æquo, les gagnants seront départagés par des questions subsidiaires.

Les participants peuvent à tout moment joindre l'organisation générale du rallye afin de demander de l'aide. Chaque demande d'aide entraînant une pénalité.

ARTICLE 5 : RÉCLAMATIONS

Cette manifestation se déroulant sous le signe de la convivialité, aucune réclamation ne sera prise en considération. Par contre, des suggestions seront reçues pour les éditions suivantes.

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE PARTICIPATION ET REGLES DE CONDUITE

Tous les véhicules conformes au Code de la route sont autorisés à participer.

Chaque équipage devra comporter au minimum un adulte muni de son permis de conduire.

La manifestation étant placée sous le signe de la convivialité et de la courtoisie, les équipages sont tenus de respecter les propriétés privées, les riverains, les usagers de la route et les autres équipages ainsi que l'environnement.

Les équipages sont tenus de respecter le Code de la route.

Les participants disposeront des numéros de téléphone nécessaires à contacter en cas d'urgence.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE

En aucun cas les organisateurs du rallye ne pourront être tenus pour responsables d'accidents de la circulation impliquant des véhicules participant au rallye survenus au cours de celui-ci ni de pannes affectant les véhicules ou de contraventions dressées à l'encontre des conducteurs ou propriétaires des véhicules participant au rallye.

L'équipage qui décidera d'abandonner en cours de rallye devra aussitôt en informer les organisateurs du rallye par téléphone.

De par le seul fait de leur engagement, les participants dégagent ipso facto la responsabilité de l'ensemble de l'Association et engagent leur propre responsabilité civile et pénale.

Tout conducteur ou participant en état d'ébriété ou sous l'emprise de produits illicites avérés, ou dont le comportement va à l'encontre de la manifestation sera immédiatement exclu par la Commission Rallye de l'Association.

L'organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser une demande d'engagement, en fonction des dossiers complets ou non, ou du nombre maximum d'engagements, limité à 20 véhicules composés chacun de 5 personnes maximum.

ARTICLE 8 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Les organisateurs du Rallye se réservent le droit de modifier à tout moment le présent règlement et d'exclure du rallye tout participant qui contreviendrait aux dispositions du Code de la route et à celles du présent règlement.

La participation au rallye touristique implique l'acceptation sans condition du présent règlement.

J'ai lu et j'accepte le règlement du rallye touristique.

Fait à _____, le _____ 2019.

Nom et prénom :

Signature :